

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1837

23 juillet 2012

### SOMMAIRE

<b>ALFA 1 CEE Investments S.A., SICAV-SIF</b>	<b>Odyfinance S.A.</b>	<b>88158</b>
..... <b>88136</b>	<b>Oytis S.A.</b>	<b>88162</b>
<b>Beech Tree S.A.</b>	<b>Pafema S. à r.l.</b>	<b>88165</b>
..... <b>88157</b>	<b>PALLINGHURST INVESTOR CONSOR-</b>	
<b>Bijouterie Huberty S.à r.l. et Co</b>	<b>TIUM II (Lux) S.à r.l.</b>	<b>88165</b>
..... <b>88155</b>	<b>Palmeri S.A., SPF</b>	<b>88165</b>
<b>Bonafide Umbrella Fund</b>	<b>Par3 S.A.</b>	<b>88163</b>
..... <b>88142</b>	<b>PAR 4 S.A.</b>	<b>88166</b>
<b>Compagnie Luxembourgeoise d'Investis-</b>	<b>Parkstadt Center</b>	<b>88162</b>
<b>sements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A.</b>	<b>Parkstadt Hotel</b>	<b>88162</b>
..... <b>88155</b>	<b>Parkstadt Investors</b>	<b>88163</b>
<b>Familiar S.A., SICAV-SIF</b>	<b>Parkstadt S.A.</b>	<b>88163</b>
..... <b>88139</b>	<b>Parvin S.A.</b>	<b>88166</b>
<b>GMAC Luxembourg Holdings S.à r.l.</b>	<b>PBA Consulting S.A.</b>	<b>88166</b>
..... <b>88130</b>	<b>Penelope 83 S.A.</b>	<b>88166</b>
<b>HAPY.LUX s.à r.l.</b>	<b>Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I</b>	
..... <b>88140</b>	<b>S.à r.l.</b>	<b>88163</b>
<b>I. Hypothek Lux S.à r.l.</b>	<b>Pergam Properties GP S.à r.l.</b>	<b>88167</b>
..... <b>88176</b>	<b>Pergam Properties GP S.à r.l.</b>	<b>88165</b>
<b>Lubrus Invest S.A.</b>	<b>Petrotrading S.A.</b>	<b>88167</b>
..... <b>88168</b>	<b>PFCEE Soparfi A S.à r.l.</b>	<b>88167</b>
<b>Lubrus S.A.</b>	<b>PFCEE Soparfi C S.à r.l.</b>	<b>88167</b>
..... <b>88168</b>	<b>P.H. Invest S.A.</b>	<b>88162</b>
<b>Mayroy</b>	<b>Pictet &amp; Cie (Europe) S.A.</b>	<b>88164</b>
..... <b>88157</b>	<b>Pictet Europe S.A.</b>	<b>88167</b>
<b>Midest S.A.</b>	<b>Pinecreek Capital S. à r.l.</b>	<b>88164</b>
..... <b>88157</b>	<b>PJH Global Opportunities Fund-FIS</b>	<b>88168</b>
<b>Misty Mountain S.A.</b>	<b>Poland One</b>	<b>88164</b>
..... <b>88157</b>	<b>Projet Roumanie S.A.</b>	<b>88161</b>
<b>Mokatine SPF S.A.</b>	<b>Projet Roumanie S.A.</b>	<b>88164</b>
..... <b>88158</b>	<b>Renaissance Enterprises S.A.</b>	<b>88144</b>
<b>Montaleigne S.à r.l.</b>	<b>Royal AFC S.A.</b>	<b>88165</b>
..... <b>88157</b>	<b>Sirius Elmore</b>	<b>88171</b>
<b>Monteferro International S.A.</b>		
..... <b>88158</b>		
<b>Monterey Investments S.A.</b>		
..... <b>88158</b>		
<b>Nanou S.à r.l.</b>		
..... <b>88158</b>		
<b>Nantucket S.A.</b>		
..... <b>88159</b>		
<b>Nautic Star Marine Holding S.A.</b>		
..... <b>88159</b>		
<b>NBG International Funds Sicav</b>		
..... <b>88160</b>		
<b>Neroli</b>		
..... <b>88160</b>		
<b>New Concept Constructions S.à r.l.</b>		
..... <b>88160</b>		
<b>Ngam S.A.</b>		
..... <b>88160</b>		
<b>Nivak</b>		
..... <b>88161</b>		
<b>Northern Retail</b>		
..... <b>88159</b>		
<b>Nouvelle Radiocom S.à r.l.</b>		
..... <b>88161</b>		
<b>Novartis Finance S.A.</b>		
..... <b>88160</b>		
<b>Novartis Investments S.à r.l.</b>		
..... <b>88159</b>		
<b>Ocean Breeze Finance S.A.</b>		
..... <b>88161</b>		

**GMAC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.085.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ally Financial, Inc., a company existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at Renaissance Center 200, 9<sup>th</sup> Floor, 48265-2000 Detroit, Michigan, United States of America, registered in Delaware, United States of America with the Secretary of State under number 2720811 -091104345,

here represented by Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 July 2012.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "GMAC Luxembourg Holdings S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Company's shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers

attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers, as the case may be, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Dissolution.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

These articles of association having thus been established, Ally Financial, Inc., represented as stated above, hereby declares to subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 1 (one Euro) per share and an aggregate subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year of the Company shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time the following persons:

- (a) Ivo Hemelraad, managing director, whose professional address is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (b) Alan Botfield, accountant, whose professional address is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- (c) Olivier Too, lawyer, whose professional address is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2. the registered office of the Company is established at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Ally Financial, Inc., une société de droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social au Renaissance Center 200, 9<sup>th</sup> Floor, 48265-2000 Detroit, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée au Delaware (Etats-Unis d'Amérique) auprès du secrétariat d'état sous le numéro 2720811 -091104345,

ci-après représentée par Marie Arnaud, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée en vertu du présent acte.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GMAC Luxembourg Holdings S.à r.l." (la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés liées à la Société afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement,

par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir des parts sociales au sein de son propre capital pour autant que la Société dispose d'une réserve distribuable ou des fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la vente par la Société de parts sociales détenues dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué (s) et remplacé(s) par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, l'un d'entre eux.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Dans l'hypothèse où un président pro tempore est nommé, celui-ci sera désigné par le conseil de gérance suivant le vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, une notification de toute réunion du conseil de gérance sera remise à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants agissant conjointement. Il est possible de renoncer à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, en raison de sa /leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui /eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée générale.

D'autres assemblées générales de(s) (l') associé(s) peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que moyennant un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, devra dresser un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été établis, Ally Financial, Inc., représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à l'ensemble des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social total de la Société, et ayant un prix de souscription de EUR 1 (un euro) par part sociale et un prix de souscription total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire, de telle sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à 3 (trois). L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société et pour une durée indéterminée:

- (a) Ivo Hemelraad, directeur exécutif, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- (b) Alan Botfield, comptable, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et
- (c) Olivier Too, juriste, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2. le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante mentionnée ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. ARNAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32356. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086032/373.

(120121513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

### **ALFA 1 CEE Investments S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.568.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.



Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALFA 1 CEE INVESTMENTS S.A., SICAV-SIF with its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160.568, incorporated before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 20, 2011, published in the Mémorial C number C-N°990 of 13 May 2011 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Gregor Berke, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Ms. Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutiniser, Ms. Iya Martkoplichvili, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board of the meeting and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda, even those without prior convening notices.

That the agenda of the present meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Decision to transfer the registered office of the Company from its current address at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen to 20, rue Eugène Ruppert, L- 2453- Luxembourg following the replacement of the administrative and domiciliary agent Trident Fund Services (Luxembourg) S.A. by Atlantic Fund Services S.A.

2. Subsequent amendment of the Article 2.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the planned transfer of the registered office of the Company, which shall henceforth read as follows:

English version: "The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the "General Meeting")."

French version: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'"Assemblée Générale")."

3. Amendment of Article 7.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

English version: "The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time. Any new shares will be offered by preference to existing Shareholders. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the Shareholders proportionately to the number of Shares held by them in the Company. The Board of Directors shall determine the conditions, forms and the period of time during which such preferential subscription rights may be exercised. Subject to terms and conditions provided by the Law, the General Meeting may limit or suppress the preferential subscription right described herein. Such resolution shall be adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation".

French version: "Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées. Toute nouvelle action sera offerte par préférence aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux dans la Société. Le Conseil d'Administration devra déterminer les conditions, formes et période durant laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Sous réserve des conditions prévues par la loi, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription décrit ci-dessus. Une telle décision devra être adoptée dans les mêmes formes que celles requises pour la modification des présents statuts".

4. Acknowledgment of the resignation of Mr. Jean-Marc Delmotte from his position as director of the Company and appointment of Mr. Uwe Geissler as director of the Company;

5. Granting of authorization to any director of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen – Partners in Law, Luxembourg, to carry out any action necessary or incident to be taken on the basis of the present agenda; and

6. Any other business.

The extraordinary general meeting of shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from Capellen to Luxembourg.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to amend Article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

English version: "The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the "General Meeting").

French version: "Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'"Assemblée Générale").

*Third resolution*

The general meeting of the Company resolved to amend Article 7.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

English version: "The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time. Any new shares will be offered by preference to existing Shareholders. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the Shareholders proportionately to the number of Shares held by them in the Company. The Board of Directors shall determine the conditions, forms and the period of time during which such preferential subscription rights may be exercised. Subject to terms and conditions provided by the Law, the General Meeting may limit or suppress the preferential subscription right described herein. Such resolution shall be adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation".

French version: "Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées. Toute nouvelle action sera offerte par préférence aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux dans la Société. Le Conseil d'Administration devra déterminer les conditions, formes et période durant laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Sous réserve des conditions prévues par la loi, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription décrit ci-dessus. Une telle décision devra être adoptée dans les mêmes formes que celles requises pour la modification des présents statuts".

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr. Jean-Marc Delmotte from his position as director of the Company and resolved to appoint Mr. Uwe Geissler, with professional address in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, as director of the Company;

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to grant authorization to any director of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen-Partners in Law, Luxembourg, to carry out any action necessary or incident to be taken on the basis of the present agenda.

No other business being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs, Evaluation*

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately EUR 1,500.-

WHEREOF the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: G. BERKE, A. BRAQUET, I. MARTKOPLICHVILI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086620/115.

(120123066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

---

**Familiar S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.547.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg:

There appeared:

Mr Andrzej FLAK, born on 8 October 1966 in Warsaw, residing at Ul. Czerwonych Beretow 7/3, 00-910 Warsaw, Poland, Polish citizen with passport N° AH 3228138, the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of FAMILIAR S.A., SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) organised as a specialised investment fund with variable capital (fonds d'investissement spécialisée à capital variable) having its registered office (siège social) at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160547 (the "Company"),

duly represented by Ms. Iya Martkoplichvili, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Company was incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-N°989 on 13 May 2011.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from Capellen to Luxembourg.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

English version: "The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the "General Meeting")."

French version: «Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale»)».

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 7.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follow:

English version: "The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time. Any new shares will be offered by preference to existing Shareholders. In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the Shareholders proportionately to the number of Shares held by them in the Company. The Board of Directors shall determine the conditions, forms and the period of time during which such preferential subscription rights may be exercised. Subject to terms and conditions provided by the Law, the General Meeting may limit or suppress the preferential subscription right described herein. Such resolution shall be adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation".

French version: «Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées.

Toute nouvelle action sera offerte par préférence aux actionnaires existants. En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par eux dans la Société. Le Conseil d'Administration devra déterminer les conditions, formes et période durant laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Sous réserve des conditions prévues par la loi, l'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription décrit ci-dessus. Une telle décision devra être adoptée dans les mêmes formes que celles requises pour la modification des présents statuts».

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to correct the numbering of sub-articles of the articles of association of the Company so that the sub-articles correspond to the number of articles under which they are situated.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Mr. Jean-Marc Delmotte from his position as director of the Company and resolved to appoint Mr. Uwe Geissler, with professional address in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, as director of the Company;

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant authorization to any director of the Company or to any lawyer of the law firm Wildgen-Partners in Law, Luxembourg, to carry out any action necessary or incident to be taken on the basis of the present agenda.

No other business being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs, Evaluation*

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately EUR 1,500.-

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Signé: I. MARTKOPLICHVILI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086816/78.

(120122936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

**HAPY.LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 170.117.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le quatre juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Pierre BOUCARON, gérant de société, né à Cannes, France, le 19 juillet 1956, matricule 1956 07 19 577, demeurant à L-4051 Esch/Alzette, 88, rue du Canal.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HAPY.LUX s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'expédition, la manutention, le stockage, la distribution et le transport de documents, de courrier et de toutes autres marchandises avec des véhicules routiers de moins et de plus de 3,5 tonnes ainsi que le commerce de transports, commissionnaire de transport, négoce, import, export, courtage, conseil.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie de fusion, de souscription, de participation financière ou autrement dans toutes les sociétés existantes ou à créer tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet serait analogue au sien.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Pierre BOUCARON préqualifié.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

#### *Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4051 Esch/Alzette, 88, rue de Canal.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Pierre BOUCARON, gérant de société, né à Cannes, France, le 19 juillet 1956, matricule 1956 07 19 577, demeurant à L-4051 Esch/Alzette, 88, rue du Canal.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. BOUCARON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 5 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2598. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086899/107.

(120122316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

### **Bonafide Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.**

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A., des Umbrella Investmentfonds (fonds commun de placement) Bonafide Umbrella Fund ("Fonds") hat mit Zustimmung der Banque LBLux S.A., Luxemburg, als deren Depotbank beschlossen, den Teilfonds Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Alpha 200 (im Folgenden als einzubringenden Teilfonds bezeichnet) gemäß Art. 14 des Sonderreglements zum 31. August 2012 (gleich Tag der letzten Preisberechnung des einzubringenden Teilfonds) in den bestehenden Teilfonds Bonafide Umbrella Fund - Bonafide Alpha 400 (im Folgenden als aufnehmender Teilfonds bezeichnet) zu fusionieren.

Die Fusion ermöglicht eine Rationalisierung der Verwaltungstätigkeit, insbesondere im Hinblick auf die Verwaltungskosten. Im Sinne eines effizienten und kostenbewussten Fondsmanagements in Bezug auf die Wirtschaftlichkeit und vor dem Hintergrund der bestehenden Teilfondsvolumina, als auch den damit verbundenen Kostenvorteilen ist die Fusion im Interesse der Anleger.

Zur Vereinfachung der Abwicklung der Teilfondsfusion ist ein zumindest teilweiser ggf. sogar vollständiger Portfolioabverkauf des einzubringenden Teilfonds vorgesehen. Aus diesem Grunde darf der einzubringende Teilfonds kurzfristig bis zu 100% Liquidität bei der Depotbank halten und von den im Allgemeinen Verwaltungsreglement bzw. Sonderreglement genannten Grenzen abweichen. Die Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds entspricht grundsätzlich der Anlagepolitik des einzubringenden Teilfonds.

Der Anleger wird jedoch darauf hingewiesen, dass Anlageziel und Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds insoweit von der Anlagepolitik des einzubringenden Teilfonds abweichen, als beim aufnehmenden Teilfonds ein möglichst hoher Wertzuwachs in Euro erzielt werden soll und daher der Anleger über umfangreiche Erfahrungen mit volatilen Kapitalmarktprodukten verfügen sollte und bereit sein muss auch hohe Risiken einzugehen.

Eine variable Anlageberatervergütung des einzubringenden Teilfonds aufgrund der im Teilfondsprospekt und Teilfondssonderreglement des einzubringenden Teilfonds beschriebenen Performance-Fee Systematik ist nicht angefallen und daher auch nicht an den aufnehmenden Teilfonds zu übertragen oder auszukehren. Beim aufnehmenden Teilfonds wird ebenfalls eine variable Anlageberatervergütung berechnet, die Benchmark stellt hier jedoch abweichend den durchsch-

nittlichen 3M-Euribor + 300 bp dar. Im laufenden Geschäftsjahr war bisher keine Rückstellung für aufgelaufene Performance Fee im aufnehmenden Teilfonds erforderlich. In den aktuellen wesentlichen Anlegerinformationen (Stand 31.12.2011) ist die Risikoklasse des einzubringenden Teilfonds in die Klasse 3 eingestuft wohingegen die Risikoklasse in den aktuellen wesentlichen Anlegerinformationen des aufnehmenden Teilfonds mit 4 eingestuft ist. Die laufenden Kosten des aufnehmenden Teilfonds beliefen sich laut wesentlichen Anlegerinformationen (Stand 31.12.2011), auf 4,28% im Vergleich zum einzubringenden Teilfonds mit 4,36%.

Dem Anteilinhaber wird empfohlen die aktuellen wesentlichen Anlegerinformationen des aufnehmenden Teilfonds einzusehen, diese können auf der Homepage der Verwaltungsgesellschaft unter [www.lri-invest.lu](http://www.lri-invest.lu) im jeweils im fonds- und vertriebslandbezogenen Downloadbereich jederzeit kostenlos eingesehen bzw. heruntergeladen werden. Auf Anfrage ist auch kostenlos eine Papierfassung der wesentlichen Anlegerinformationen bei der Verwaltungsgesellschaft erhältlich.

Anleger, die in den einzubringenden Teilfonds investiert sind, erhalten am 3. September 2012 von ihrem investierten Geldbetrag per 31. August 2012 (letzte Nettoinventarwertberechnung des einzubringenden Teilfonds) entsprechend dem ermittelten Umtauschverhältnis Anteile des aufnehmenden Teilfonds. Die Durchführung der Fusion vollzieht sich wie eine Auflösung des einzubringenden Teilfonds und eine gleichzeitige Übernahme sämtlicher Vermögensgegenstände und Verpflichtungen durch den aufnehmenden Teilfonds. Der einzubringende Teilfonds erlischt mit der Fusion in den aufnehmenden Teilfonds am 31. August 2012. Dementsprechend werden die Aktiva und Passiva des einzubringenden Teilfonds am Fusionsdatum in den aufnehmenden Teilfonds übertragen.

Der Nettoinventarwert pro Anteil des einzubringenden Teilfonds wird letztmalig für den 31. August 2012 veröffentlicht werden. Die Ausgabe von Anteilen des einzubringenden Teilfonds wird am 20. August 2012 eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen der einzubringenden Teilfonds wird am 24. August 2012 eingestellt, d.h. Rücknahmen von Anteilen des einzubringenden Teilfonds sind dementsprechend bis einschließlich 23. August 2012 um 16:00 Uhr kostenfrei möglich. Anteilinhaber, die ihre Anteile am 23. August 2012 vor 16:00 Uhr zurückgeben, erhalten den Nettoinventarwert vom 23. August 2012. Nach Ablauf der Rückgabefrist, d.h. am 23. August 2012 nach 16:00 Uhr, können Rückgaben nicht mehr angenommen werden.

Die Übertragung des zu fusionierenden Teilfonds erfolgt ohne zusätzliche Gebühren für die Anleger. Die Kosten des Abschlussprüfers werden hälftig von dem aufnehmenden und dem einzubringenden Teilfonds getragen. Sonstige mit der Fusion verbundene Rechts-, Beratungs- und Verwaltungskosten gehen weder zu Lasten des einzubringenden noch des aufnehmenden Teilfonds noch zu Lasten der Anteilinhaber. Die Anteile des einzubringenden Teilfonds werden wertmäßig gegen Anteile des aufnehmenden Teilfonds ausgetauscht. Die Anteile der Anteilinhaber, welche die Rücknahme oder den Umtausch ihrer Anteile nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage des gültigen Nettoinventarwertes am Fusionsdatum 31. August 2012 durch Anteile des aufnehmenden Fonds zum 3. September 2012 ersetzt. Gegebenenfalls erhalten die Anteilinhaber einen Spitzenausgleich.

Der Abschlussprüfer des Fonds, PricewaterhouseCoopers, Luxemburg, wird die Fusion prüfen und einen entsprechenden Bericht erstellen, den die Anteilinhaber auf Anfrage kostenlos in Kopie bei der Verwaltungsgesellschaft des Fonds erhalten können.

Für den Fonds werden sich ferner mit Wirkung zum 1. September 2012 folgende Punkte ändern:

Der Teilfonds Bonafide Umbrella Fund - ASI Multi Asset Dynamic Fund wird in Bonafide Umbrella Fund - Performer Multi Asset Fund umbenannt. Die Kennnummern des Teilfonds werden nach der Umbenennung unverändert fortgeführt. Für diesen Teilfonds soll zukünftig die neue Vertriebsstelle Performer Asset Management AG, mit Sitz in Leipzig der Vertrieb vornehmen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann Vereinbarungen über Bestandsprovisionen mit den Zielfonds-Kapitalanlagegesellschaften schließen und zukünftig die Bestandsprovisionen für den jeweiligen Teilfonds erworbenen Zielfonds an den Anlageberater weiterleiten. Ungeachtet dessen, erfolgt die Auswahl der Anlagewerte und Marktpartner im ausschließlichen Interesse der Anteilinhaber des Teilfonds.

Sollte der Anleger mit diesen Änderungen nicht einverstanden sein, so hat er innerhalb des Zeitraums vom 23. Juli 2012 bis zum 23. August 2012 das Recht, seine Anteile kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank/ Register- und Transferstelle der sowie bei allen Zahl- und Vertriebsstellen zurückzugeben.

Zum 1. September 2012 erscheint ein aktualisierter Verkaufsprospekt. Dem Anleger wird empfohlen, sich den dann gültigen Verkaufsprospekt Ausgabe September 2012 sowie die aktuellen wesentlichen Anlegerinformationen, die alle kostenlos bei einer der nachfolgend aufgeführten Stellen erhältlich sind, anzufordern bzw. im Internet unter [www.lri-invest.lu](http://www.lri-invest.lu) jeweils im fonds- und vertriebslandbezogenen Downloadbereich einzusehen bzw. herunterzuladen und sich bei Zweifelsfragen an ihren Anlageberater oder die LRI Invest S.A. zu wenden:

LRI Invest S.A., 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg

Bayerische Landesbank, Brienner Straße 18, D-80333 München

Bonafide Invest GmbH Vertriebsgesellschaft, St.- Anna- Platz 6, D-80538 München

Performer Asset Management AG, Pfaffendorfer Str. 25, D-04105 Leipzig

Munsbach, im Juli 2012.

LRI Invest S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2012089639/2501/87.

**Renaissance Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.168.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of July.

Before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

*Introduction*

M<sup>e</sup> Eric Sublon, Lawyer, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Appearing Party”),

appeared

before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on the tenth of July 2012.

The Appearing Party was represented by M<sup>e</sup> Robert Goerend, avocat, as his proxy (the “Proxyholder”) pursuant to a power of attorney dated ninth of July 2012. The power of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited liability company (“société anonyme”) with the following articles of incorporation:

**Chapter I. - Form, name, Corporate object, duration, and registered office**

**1 Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

**2 Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “Renaissance Enterprises S.A.”.

**3 Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form by way of private placements or public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its corporate object or which are liable to promote its development.

**4 Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**5 Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.



## Chapter II. - Share capital, Shares and Transfer of shares

### 6 Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 22.12.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 22.11 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

**7 Art. 7. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**8 Art. 8. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**9 Art. 9. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 22.11.

### 10 Art. 10. Shareholders' rights.

10.1 All shares have equal economic and voting rights.

10.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 25.

10.3 Each share entitles its holder to a preferential subscription right as provided for by the Law.

**11 Art. 11. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 12 Art. 12. Transfer of shares.

12.1 The shares are freely transferable.

12.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 42 of the Law.

## Chapter III. - Management

### 13 Art. 13. Board of directors.

13.1 The Company is managed by a board of directors which may be composed of class A director(s) (the "A Director(s)") and class B director(s) (the "B Director(s)"), together with the A Director(s) the "Directors") (the "Board of Directors"), who are appointed for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

13.2 The director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as director of the Company.

13.3 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

13.4 The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

13.5 In case of vacancy of the office of one or more director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

### 14 Art. 14. Powers of the sole director or the board of directors.

14.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

14.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

### **15 Art. 15. Delegation and agent - Daily management.**

15.1 The Sole Director or the Board of Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

### **16 Art. 16. Representation of the company.**

16.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the joint signature of one A Director and one B Director, or (ii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated.

16.2 If one of the directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

16.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

### **17 Art. 17. Meeting of the board of directors.**

17.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

17.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a director or a shareholder of the Company.

17.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

17.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

17.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

17.6 A director may be represented at the Board of Directors by another director, and a director may represent several directors.

17.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority (including the favourable vote of one A Director and one B Director).

17.8 One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

17.9 A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a director on a copy of the present written resolutions.

17.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all directors present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

17.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any director or by any person nominated by any director.

**18 Art. 18. Liability of the directors.** The directors assume, by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

## Chapter IV - Audit

### 19 Art. 19. Statutory auditor.

19.1 The Company is supervised by one or more statutory auditor(s).

19.2 The general meeting of shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditor(s) are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

19.3 The statutory auditor(s) is / are re-eligible. The statutory auditor(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

## Chapter V - Shareholders' meetings

### 20 Art. 20. Single shareholder or shareholders.

20.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

20.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**21 Art. 21. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

### 22 Art. 22. Meeting of the shareholders.

22.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by the Board of Directors or by the auditor(s).

22.2 The Sole Director or the Board of Directors shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

22.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

22.4 Notification letters for each shareholders' meeting shall mention the agenda of the meeting.

22.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

22.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

22.7 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three (3) boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

22.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

22.9 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

22.10 Each share entitles its holder to one vote.

22.11 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

22.12 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priority indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

22.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

### Chapter VI. - Accounting year and Annual accounts

**23 Art. 23. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

#### 24 Art. 24. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.

24.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of June, at 11 a.m., and for the first time on June 19<sup>th</sup>, 2013. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

24.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

24.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

#### 25 Art. 25. Allocation of profits and Interim dividends.

25.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

25.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 22.11.

25.4 The Sole Director or the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year in accordance with the provisions of the Law.

### Chapter VII. - Liquidation and Dissolution

#### 26 Art. 26. Liquidation.

26.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

26.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

26.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 25.3.

**27 Art. 27. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

### Chapter VIII. - Applicable law

**28 Art. 28. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
M <sup>e</sup> Eric Sublon . . . . .	31,000
Total . . . . .	31,000

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about € 1.200,-

#### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by article 26 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

### *Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

#### *First resolution:*

Each of the following is appointed as an A Director of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2014:

1. Mr. Gokhan Baykam, Entrepreneur, born on February 3, 1971 in Istanbul, Turkey, having his professional address at Via del Lauro, 6, sc. C, int. 5, 20121 Milan, Italy; and

2. Mr. Hakan Baykam, Entrepreneur, born on February 14, 1972 in Istanbul, Turkey, having his personal address at Via Procaccini, 43, 20154 Milan, Italy.

Each of the following is appointed as a B Director of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2014:

1. Mr. Olivier Liegeois, born on October 27, 1976 in Bastogne, Kingdom of Belgium having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

2. Mr. Luc Gerondal, born on April 23, 1976 in Kinshasa, Democratic Republic of the Congo, having his address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

3. Ms. Sandrine Bisaro, born on June 28, 1969 Metz, France, having her professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

#### *Second resolution:*

The following is appointed as statutory auditor of the Company until the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on December 31, 2014:

1. REVICONSULT S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.013.

#### *Third resolution:*

The registered office of the Company is at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Notarial deed*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party, represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Introduction*

M<sup>e</sup> Eric Sublon, avocat à la cour, dont l'adresse professionnelle est située au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Partie Comparante"),

a comparu:

devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, le dix juillet 2012.

La Partie Comparante était représentée par son mandataire Me Robert Goerend, avocat (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du neuf juillet 2012. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## STATUTS

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

**1 Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**2 Art. 2. Dénomination.** La Société sera dénommée "Renaissance Entreprises S.A."

#### 3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs de créances, convertibles ou non.

3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

**4 Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### 5 Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. - Capital social, Actions et Transfert d'actions

#### 6 Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.12.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.11. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

**7 Art. 7. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**8 Art. 8. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**9 Art. 9. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 22.11 peut décider de distribuer la prime d'émission.

**10 Art. 10. Droits des actionnaires.**

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**11 Art. 11. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**12 Art. 12. Transfert des actions.**

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Loi.

**Chapitre III. - Administration****13 Art. 13. Conseil d'administration.**

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'administrateur(s) de catégorie A (le(s) "Administrateur(s) A") et d'administrateur(s) de catégorie B (le(s) "Administrateur(s) B", ensemble avec le(s) Administrateur(s) A les "Administrateurs"), qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 Les administrateurs pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les administrateurs restant(s) pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**14 Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**15 Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.**

15.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière") et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**16 Art. 16. Représentation de la société.**

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera

valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

#### **17 Art. 17. Réunion du conseil d'administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. [Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.] 17.1 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

17.3 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou email, qui doit être donnée à tous les administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.4 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.5 Un administrateur peut être représenté par un autre administrateur au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

17.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple (avec les votes favorables d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B).

17.7 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.8 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.9 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.10 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

**18 Art. 18. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

### **Chapitre IV - Surveillance**

#### **19 Art. 19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Les commissaires sont rééligibles. Les commissaires sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

### **Chapitre V - Assemblées générales**

#### **20 Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.**

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.



**21 Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux les opérations de la Société.

**22 Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.**

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires fournis par la Société, qui devront mentionner au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois (3) cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote, ni l'abstention, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires, auxquels ils se rapportent.

22.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.9 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.10 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.11 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.12 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.13 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI - Exercice social et Comptes annuels

**23 Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**24 Art. 24. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi de juin, à 11h00, et pour la première fois le 19 juin 2013. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

#### **25 Art. 25. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.**

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.11.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément aux dispositions de la Loi.

### **Chapitre VII. - Liquidation et Dissolution**

#### **26 Art. 26. Liquidation.**

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

**27 Art. 27. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

### **Chapitre VIII. - Loi applicable**

**28 Art. 28. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
M <sup>e</sup> Eric Sublon . . . . .	31.000
Total . . . . .	31.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ € 1.200,-

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 26 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La Partie Comparante, actionnaire unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Chacune des personnes suivantes est nommée Administrateur A de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

1. M. Gokham Baykam, entrepreneur, né le 3 février 1971 à Istanbul, Turquie, avec adresse professionnelle à Via del Lauro, 6, sc. C, int. 5, 20121 Milan, Italie; et

2. M. Hakan Baykam, entrepreneur, né le 14 février 1972 à Istanbul, Turquie, avec adresse personnelle à Via Procaccini, 43, 20154 Milan, Italie.

Chacune des personnes suivantes est nommée Administrateur B de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

1. M. Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Royaume de Belgique, avec adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; et

2. M. Luc Gerondal, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République Démocratique du Congo, avec adresse à 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; et

3. Mme. Sandrine Bisaro, née le 28 juin 1969 à Metz, France, avec adresse professionnelle à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014:

1. REVICONSULT S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.013.

*Troisième résolution:*

L'adresse du siège social est fixée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GOEREND, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2681. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur signé: I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012087798/616.

(120123988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2012.

---

**Bijouterie Huberty S.à r.l. et Co, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 28.558.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012075400/10.

(120107670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.079.

L'an deux mil douze, le vingt-neuf mai.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêché, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Conseils (C.L.I.C.) S.A. dénommée ci-après «la Société», ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.079, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 64 du 22 janvier 2005, et dont les statuts ont

été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de Résidence à Luxembourg en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C le 28 décembre 2011 sous le numéro 3192.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr. Denis Sylvain COENCA, administrateur de sociétés, de nationalité française, domicilié 73 Eaton Square SW1 W9 AW à LONDRES (Grande Bretagne), né à NEUILLY SUR SEINE (France) le 20 décembre 1954.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur David COENCA, étudiant, né le 20 juillet 1988 à Paris, 16e arrondissement, demeurant à 73, Eaton Square, SW1 W 9 AW Londres, GrandeBretagne.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jonathan COENCA, de nationalité française, étudiant, né le 10 août 1990 à Paris, 16e arrondissement, demeurant à 73, Eaton Square, SW1 W 9AW Londres, Grande-Bretagne

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille cent (3100) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1: Renonciation aux formalités de convocation.

2: Modification de l'article 3 des statuts relatifs à la durée de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

**Art. 3. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une période se terminant le 31 décembre 2027.

La Société peut être dissoute avant la susdite échéance, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

3: Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatifs à la durée de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

**Art. 3. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une période se terminant le 31 décembre 2027.

La Société peut être dissoute avant la susdite échéance, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: D.S. Coenca, D. Coenca, J. Coenca et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juin 2012. LAC/2012/25147. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012075426/67.

(120107197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---

**Beech Tree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2012*

L'assemblée renomme KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises agréée pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels pour l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012075914/14.

(120107645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---

**Mayroy, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2012:*

L'assemblée renomme KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises agréée pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels pour l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012075921/14.

(120107640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---

**Midest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.868.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077186/9.

(120109780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Misty Mountain S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 91.705.

---

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077189/10.

(120109478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Montaleigne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.111.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTALEIGNE S.à r.l.

S. BOUREKBA / S. MARCIANO

*Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A*

Référence de publication: 2012077195/12.

(120109738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Mokatine SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 161.685.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012077192/10.

(120108881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Monteferro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 70.107.

---

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077196/10.

(120109301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Monterey Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.082.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077197/9.

(120109410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Nanou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.951.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NANOU S.à r.l.

Philippe BRENEZ

*Gérant Unique*

Référence de publication: 2012077203/12.

(120108684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Odyfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.144.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012077222/13.

(120109485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Northern Retail, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.731.

En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077204/14.

(120109164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Novartis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.925.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.  
Novartis Investments S.à r.l.  
Uwe Boesl / Markus Gimesa  
*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2012077205/14.

(120109324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Nantucket S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077207/10.

(120109538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Nautic Star Marine Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 162.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012077208/9.

(120109412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Neroli, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.700.

—  
*Extrait de Conseil d'Administration tenu le 28 juin 2012*

Le Conseil d'Administration constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Patrick ROCHAS, est actuellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012077211/15.

(120108553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077210/10.

(120109497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**New Concept Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1863 Luxembourg, 17, rue Knaeppchen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.905.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norberto FERREIRA MARQUES / Nuno Miguel MATEUS MARQUES

*Le gérant Administratif / Le gérant Technique*

Référence de publication: 2012077212/11.

(120108872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Ngam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012077214/11.

(120109489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Novartis Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.096.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 juin 2012.  
Novartis Finance S.A.  
Uwe Boesl  
Administrateur A

Référence de publication: 2012077219/14.

(120109325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Nivak, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.687.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 27 juin 2012*

Le Conseil constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

FIDUO

Référence de publication: 2012077215/12.

(120108547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Nouvelle Radiocom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 66.956.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOUVELLE RADIOCOM S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012077218/11.

(120108623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Ocean Breeze Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.937.

—  
Die Direktoren der Gesellschaft Ocean Breeze Finance S.A.

- Herr Andreas Fisch
- Herr Holger Möller
- Herr Henri Zimmer

sind geschäftsansässig in der  
8-10, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg  
Luxembourg, le 28.06.2012.

Référence de publication: 2012077220/15.

(120108663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012077241/10.

(120109544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Oytis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 110.315.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012077225/12.

(120108654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**P.H. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 48.411.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012077227/13.

(120109289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Parkstadt Center, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.193.

—  
En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077229/14.

(120109163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Parkstadt Hotel, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.197.

—  
En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077230/14.

(120109172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Parkstadt Investors, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 135.991.

En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077231/14.

(120109165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Parkstadt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 131.838.

En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077232/14.

(120109166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Par3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour compte de PAR3 S.A.*  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012077233/12.

(120109030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.244.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 June 2012.

Pentwater Equity Opportunities Hold Co. I S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012077235/14.

(120109815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

—  
*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de Pictet & Cie (Europe) S.A. du 20 juin 2012*

- Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de Pictet & Cie (Europe) S.A. au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 25 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2012077236/13.

(120109545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pinecreek Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.780,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.807.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012077237/13.

(120109630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Poland One, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.569.

—  
En date du 3 mai 2012, et ce avec effet immédiat, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée a démissionné de son poste de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012077239/14.

(120109173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.247.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012077242/10.

(120109664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pergam Properties GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 déjà déposé en date du 29 juin 2012 sous le numéro L120108882 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012077253/11.

(120109763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pafema S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.507.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077244/10.

(120108868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 841.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2012077245/13.

(120108707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Palmeri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALEMRI S.A., SPF

A.-M. GREGIS / I. SCHUL

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012077246/12.

(120109770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Royal AFC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.600.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 1<sup>er</sup> juin 2012*

*Délibération*

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes Madame ZIMMER Chantal et décide de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le mandat de Madame OLFASDOTTIR Hallfridur n'est pas renouvelé.

Les mandats des administrateurs respectivement du Président et de l'administrateur-délégué sont renouvelés jusqu'à 2015.

- Monsieur Mike HEIN administrateur et Président, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss, 8

- Monsieur Carlo HEIN, administrateur-délégué, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

- Monsieur Guy STAMET, administrateur demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise

Référence de publication: 2012077318/19.

(120109167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PAR 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.596.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

*Pour compte de PAR4 S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012077247/12.

(120109062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Parvin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

*Gérant*

Christelle Ferry

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2012077249/14.

(120109819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PBA Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.046.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077250/10.

(120109808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Penelope 83 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1309 Luxembourg, 79, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 83.312.

---

Suite à une décision du conseil d'administration de la Société le siège social de la Société sera transféré, avec effet au 29 juin 2012 du 215, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 79, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Penelope 83 S.A.

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012077251/12.

(120109087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pictet Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.573.

---

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de Pictet Europe S.A. du 20 juin 2012*

- Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de Pictet Europe S.A. au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 25 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet Europe S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2012077261/13.

(120109836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Pergam Properties GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.016.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012077252/10.

(120108882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**Petrotrading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.500.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012077254/10.

(120109807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077255/10.

(120109336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

---

**PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077257/10.

(120109338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**PJH Global Opportunities Fund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.079.

Die Bilanz zum 30. September 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Juni 2012.

*Für die PJH Global Opportunités Fund - FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012077263/15.

(120108981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

**Lubrus Invest S.A., Société Anonyme,  
(anc. Lubrus S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.152.

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LUBRUS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 169 152, constituée par acte du notaire soussigné reçu en date du 29 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Geurts, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Besch, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. - Changement de la dénomination sociale en «LUBRUS INVEST S.A.» et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Création d'une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions préférentielles.

3.- Détermination des droits et obligations spécifiques attachés aux actions préférentielles.

4.- Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de cinq millions neuf cent quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 5.915.697,70) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) au montant de cinq millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 5.946.697,70) par l'émission de deux cent soixante-six mille trois cent trente-cinq (266.335) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de cinq millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-trois (5.649.363) actions préférentielles portant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

5.- Souscription des nouvelles actions ordinaires et actions préférentielles par apport en nature.

6.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les décisions prises.

7.- Modification de l'article 19 des statuts.

8.- Ajouts de deux nouveaux alinéas à l'article 20 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.



III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «LUBRUS INVEST S.A.».

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «LUBRUS INVEST S.A.»»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions préférentielles.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de déterminer les droits et obligations spécifiques attachés aux actions préférentielles, à savoir:

Chaque action préférentielle donnera droit à un droit de vote aux assemblées générales de la société.

Les actions préférentielles auront une maturité de 10 ans. A cette date, les actions préférentielles seront soit rachetées par la Société (à leur valeur nominale, à laquelle seraient à ajouter les dividendes préférentiels accumulés et non distribués le cas échéant), soit reconduites pour une nouvelle période de 10 ans sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, soit transformées en actions ordinaires.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision relative au sort à réserver aux actions préférentielles, le caractère préférentiel de ces dernières sera automatiquement éteint pour le futur, de sorte qu'elles donneraient alors droit, à partir de leur date de maturité, aux mêmes avantages économiques que les actions ordinaires, dans le respect toutefois des droits acquis aux porteurs d'actions préférentielles avant l'extinction de leur caractère préférentiel.

Chaque détenteur d'actions préférentielles émises aura droit, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, au paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de

3,7% (trois virgule sept pourcents) de la valeur nominale des actions préférentielles;

90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice. Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice; les plus-et moins-values réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Si dans un exercice le résultat découlant de la vente d'actions est négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de la perte par des plus-values positives.

3,7% (trois virgule sept pourcents) des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Dans l'hypothèse où la société émettrice ne procéderait pas à la distribution intégrale des bénéfices liés aux actions préférentielles au titre d'une année donnée, le reliquat sera reporté aux années comptables ultérieures et se cumulera avec les dividendes préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'actions préférentielles.

Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit aux dividendes ordinaires.

Les détenteurs d'actions préférentielles n'auront pas droit au boni de liquidation.

Les détenteurs d'actions préférentielles auront un droit préférentiel au remboursement de leur apport et des dividendes préférentiels, de sorte que les actions ordinaires peuvent être considérées comme subordonnées aux actions préférentielles.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinq millions neuf cent quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 5.915.697,70) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) au montant de cinq millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 5.946.697,70) par l'émission de deux cent soixante-six mille trois cent trente-cinq (266.335) nouvelles actions ordinaires numérotées de 31.001 à 297.335 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune et de cinq millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-trois (5.649.363) actions préférentielles numérotées de 297.336 à 5.946.698 d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

### *Souscription et Libération*

- Deux cent soixante-six mille trois cent trente-cinq (266.335) nouvelles actions ordinaires, numérotées de 31.001 à 297.335, et deux millions sept cent soixante-treize mille et six (2.773.006) actions préférentielles, numérotées de 297.336 à 3.070.341, ont été souscrites par les actionnaires actuels et ont été intégralement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois millions trente-neuf mille trois cent quarante euros trente-neuf cents (EUR 3.039.340,39), détenue par les actionnaires actuels en usufruit respectivement en nue-propiété existant à charge de la société et au profit des actionnaires actuels en même qualité qu'ils détiennent la précitée créance.

- Deux millions huit cent soixante-seize mille trois cent cinquante-sept (2.876.357) actions préférentielles, numérotées de 3.070.342 à 5.946.698, ont été intégralement souscrites par les actionnaires actuels et ont été intégralement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille trois cent cinquante-sept euros trente et un cents (EUR 2.876.357,31) détenue par les actionnaires actuels en usufruit respectivement en nue-propiété existant à charge de la société et au profit des actionnaires actuels en même qualité qu'ils détiennent la précitée créance.

L'estimation des deux créances, soit un montant total de cinq millions neuf cent quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros soixante-dix cents (EUR 5.915.697,70), est acceptée par la Société et est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par «GSL Révision S.à r.l.» ayant son siège social au 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette, en date du 12 juin 2012 et dont le rapport conclut en substance comme suit:

### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux 266.335 actions ordinaires et aux 5.649.363 actions préférentielles d'une valeur nominale de 1 EUR à émettre en contrepartie de l'augmentation de capital».

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### *Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale décide de remplacer le premier alinéa de l'article 5 des Statuts par le texte suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cent (EUR 5.946.697,70) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-cinq (297.335) actions ordinaires numérotées de 1 à 297.335 (les «Actions Ordinaires»), et cinq millions six cent quarante-neuf mille trois cent soixante-trois (5.649.363) actions préférentielles numérotées de 297.336 à 5.946.698 (les «Actions Préférentielles») d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont collectivement désignées comme les «Actions».

La date de maturité des Actions Préférentielles est fixée à dix années à compter de leur émission par la Société. A compter de ce jour, l'assemblée générale se prononcera sur le sort à réserver aux Actions Préférentielles et décidera soit de procéder à leur rachat à valeur nominale (plus les dividendes préférentiels accumulés et non entièrement payés le cas échéant), soit de les reconduire pour une nouvelle période de dix ans.

A défaut pour l'assemblée générale de prendre une décision concernant le rachat ou la reconduction des Actions Préférentielles à compter de leur maturité, leurs droits économiques privilégiés seront automatiquement éteints pour le futur, de sorte que les Actions Privilégiées donneront seulement droit aux dividendes ordinaires selon les modalités précisées à l'article 19 ci-après et ne donneront plus droit à un remboursement privilégié en cas de dissolution de la Société conformément à l'article 20 ci-après. Malgré cette extinction des droits économiques privilégiés, les droits acquis par les porteurs d'Actions Préférentielles dans le passé resteront en toutes circonstances acquis par ces derniers pour le futur, de sorte que les dividendes privilégiés acquis resteront dus par la Société aux porteurs d'Actions Préférentielles et, en cas de boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, seront payés aux porteurs d'Actions Préférentielles avant toute distribution aux actionnaires.»

### *Sixième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 19 des Statuts comme suit:

« **Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pourcents (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve aura atteint dix pourcents (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

En cas de distribution, le détenteur des Actions Préférentielles bénéficiera, prioritairement à toute autre distribution de bénéfice, du paiement d'un dividende préférentiel correspondant à la somme de

- 3,7% (trois virgule sept pourcents) de la valeur nominale de l'action;

- 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net positif réalisé par la Société sur la cession d'actions pendant l'exercice. Le bénéfice net s'entend pour un exercice donné comme la somme des plus et moins-values sur les actions détenues en portefeuille réalisées au cours de l'exercice; les plus-et moins-value réalisées se déterminent en prenant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Si au cours d'un exercice donné le résultat découlant de la vente d'actions était négatif, le détenteur d'actions préférentielles n'aura droit à 90% (quatre-vingt-dix pourcents) du bénéfice net, calculé comme décrit ci-avant, qu'après apurement de cette perte par des plus-values positives.

- 3,7% (trois virgule sept pourcents) des bénéfices liés aux actions préférentielles des années précédentes non encore distribués, pour autant que ces montants soient reflétés dans les fonds propres comptables de la société.

Toute distribution de dividende supplémentaire par la société se fera uniquement au porteur d'Actions Ordinaires, en proportion avec sa participation dans le capital de la société, le porteur d'Actions Préférentielles n'aura pas droit à une autre distribution de dividende en dehors du Dividende Préférentiel.

En cas d'impossibilité pour la société de procéder à une distribution de dividende pour une année donnée ou dans l'hypothèse où les Dividendes Préférentiels n'auraient pas été entièrement mis en paiement, les Dividendes Préférentiels seront reportés aux années comptables ultérieures jusqu'à leur distribution effective et se cumuleront avec les Dividendes Préférentiels qui seront alors distribués au profit des détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.».

#### *Septième résolution*

L'Assemblée générale décide de compléter l'article 20 des Statuts par les deux alinéas qui auront la teneur suivante:

«Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront en priorité payés au détenteur des Actions Préférentielles puis, pari passu, aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes et des Dividendes Préférentiels impayés, sera distribué aux seuls détenteurs d'Actions Ordinaires, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7767. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012075656/186.

(120107221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

#### **Sirius Elmore, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 169.656.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze,

Le quatorze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "SIRIUS S.A.S.", ayant eu son siège social à F-02100 Saint-Quentin, 44, rue Jean Jaurès, au capital social actuel de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,00), représenté par vingt millions six cent mille (20.600.000) actions sans désignation de valeur nominale, divisé en dix millions sept cent quatre-vingt-six mille cent cinquante (10.786.150) actions de catégorie A et neuf millions huit cent treize mille huit cent cinquante (9.813.850) actions de catégorie B, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin (France) sous le numéro 0444.366.205.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Sylvie ROBERT, chef d'entreprise, demeurant à Neuilly-sur-Seine (France),

qui désigne comme secrétaire Madame Florence HARENT, agricultrice, demeurant à Sauvillers-Mongival (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Quitterie ROBERT, employée privée, épouse BOUR, demeurant à Asnières-sur-Seine (France).

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 20 avril 2012 de transférer le siège social de Saint-Quentin (France), à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

2. Modification de la dénomination sociale de «SIRIUS S.A.S.» en «SIRIUS ELMORE».

3. Modification de la durée de vie de la société.

4. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

5. Adoption des nouveaux statuts de la société conformément à la Loi luxembourgeoise.

6. Répartition et attributions des actions.

7. Nomination de huit administrateurs et d'un commissaire et détermination de la durée de leurs mandats.

8. Détermination du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution:*

L'assemblée décide de ratifier la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Saint-Quentin (France), le 20 avril 2012, de transférer le siège social de Saint-Quentin (France) à L-1631 Luxembourg, 49, avenue Glesener pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 13 juin 2012 par la société «FPS Audit S.à r.l.», représentée par Monsieur Patrick SGANZERLA, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le transfert de siège social de la France vers le Luxembourg ni sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire pour un montant total de EUR 3 200 000,00 représenté par 20 600 000 actions de la société SIRIUS S.A.S. et qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie pour un montant total de EUR 3 200 000,00 représenté par 20 600 000 actions de la société SIRIUS ELMORE de droit luxembourgeois à constituer sans désignation de valeur nominale.»

Ledit rapport ainsi que copie de l'assemblée générale extraordinaire de la société prenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «SIRIUS S.A.S.» en «SIRIUS ELMORE».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la durée de vie la société, laquelle sera désormais indéterminée.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, lequel sera dorénavant le suivant:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.».

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'approuver la refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "SIRIUS ELMORE".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,00), divisé en vingt millions six cent mille (20.600.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.**

4.1) Chaque action confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des actionnaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée des actionnaires.

4.2) Chaque action est indivisible à l'égard de la société.

4.3) Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou parmi les autres actionnaires.

En cas de démembrement des actions, l'usufruitier exerce seul le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée et représente le nu-propriétaire pour toutes décisions. Toutefois, le nu-propriétaire peut participer, avec voix consultative, à toutes les délibérations collectives, et bénéficie du même droit d'information et de communication que les autres actionnaires.

4.4) Tout projet de cession d'actions au profit de tiers devra d'abord être notifié à l'ensemble des actionnaires de la société par lettre recommandée avec accusé de réception. Le projet de cession devra nécessairement indiquer le nombre d'actions cédées, le prix de cession ainsi que l'identité des éventuels acquéreurs.

Les destinataires de la notification devront, dans un délai maximum de trois mois, faire connaître au cédant, par lettre recommandée avec accusé de réception, s'ils exercent ou non leur droit de préemption.

4.5) Le propriétaire d'une action peut librement céder soit la nue-propriété soit l'usufruit attaché à l'action qu'il possède, sous réserve de l'agrément visé au paragraphe 4.4, et sauf clauses d'inaliénabilité convenues par les parties.

4.6) La société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

4.7) Pour le surplus et pour tout acte de cession, les actionnaires se référeront au Règlement d'Ordre Intérieur de la société qui sera établi dans un acte extra statutaire.

Il est entendu que le terme de cession désigne toute mutation, à titre onéreux ou gratuit, entraînant une aliénation de la propriété ou, éventuellement, de la nue-propriété ou de l'usufruit d'une action, à quelque titre que ce soit et sous quelque forme qu'elle intervienne, et notamment sans que cette liste soit exhaustive, par une cession, échange, apport, donation.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui seront nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné comme représentant le président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qui sera nécessairement un actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.**

1) Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la société.

2) L'usufruitier pourra avoir droit à toutes distributions sociales quelconques susceptibles de revenir aux parts démembrées, qu'il s'agisse de dividendes ou du quasi-usufruit des autres distributions (réserves, remboursement de capital, plus-values réalisées sur les ventes par la société de ses actifs ou encore de boni de liquidation). De telles distributions feront l'objet d'une décision votée en assemblée générale des actionnaires, tenue ordinairement ou extraordinairement.

**Art. 14.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale déclare que les actions de la société anonyme par actions simplifiée de droit français sont annulées et qu'en contrepartie les actionnaires recevront les vingt millions six cent mille (20.600.000) nouveaux titres correspondant au changement de nationalité de la société au prorata de leur participation au capital social. L'assemblée générale déclare que l'actionnariat de la société est composé comme suit:

1) Un million sept cent onze mille cent soixante (1.711.160) actions sont détenues en pleine propriété par:

- Madame Marie-Sylvie ROBERT, chef d'entreprise, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 19, rue Montrosier, un million cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.119.990) actions,

- Monsieur Jean-Jacques ROBERT, médecin, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 19, rue Montrosier, dix (10) actions,

- Madame Quitterie ROBERT, employée privée, épouse BOUR, demeurant à F-92600 Asnières-sur-Seine, 23, rue Diderot, cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante (197.050) actions,

- Monsieur Cédric ROBERT, gérant de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 19, rue Montrosier, cent quatre-vingt-dix sept mille cinquante (197.050) actions,

- Madame Aline ROBERT, employée privée, épouse PALASI, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 11, rue Saint-Pierre, cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante (197.050) actions,

- Madame Florence HARENT, agricultrice, demeurant à F-80110 Sauvillers-Mongival, 3, rue de Moreuil, dix (10) actions,

2) Dix-huit millions huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quarante (18.888.840) actions démembrées sont réparties comme suit:

- Madame Quitterie ROBERT, épouse BOUR, prénommée, trois millions vingt-cinq mille (3.025.000) actions en nue-propiété, l'usufruitière de ces actions étant Madame Marie-Sylvie ROBERT, prénommée,

- Monsieur Cédric ROBERT prénommé, trois millions vingt-cinq mille (3.025.000) actions en nue-propiété, l'usufruitière de ces actions étant Madame Marie-Sylvie ROBERT, prénommée,

- Madame Aline ROBERT, épouse PALASI, prénommée, trois millions vingt-cinq mille (3.025.000) actions en nue-propiété, l'usufruitière de ces actions étant Madame Marie-Sylvie ROBERT, prénommée,

- Monsieur Jean HARENT, étudiant, demeurant à F-80110 Sauvillers-Mongival, 3, rue de Moreuil, quatre millions neuf cent six mille neuf cent vingt (4.906.920) actions en nue-propiété, l'usufruitière de ces actions étant Madame Florence HARENT, prénommée,

- Monsieur Jacques HARENT, étudiant, demeurant à -F80110 Sauvillers-Mongival, 3, rue de Moreuil, quatre millions neuf cent six mille neuf cent vingt (4.906.920) actions en nue-propiété, l'usufruitière de ces actions étant Madame Florence HARENT, prénommée.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à huit et de nommer comme membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- Madame Marie-Sylvie ROBERT, prénommée,

- Monsieur Jean-Jacques ROBERT, prénommée,

- Madame Quitterie ROBERT, épouse BOUR, prénommée,

- Monsieur Cédric ROBERT, prénommé,

- Madame Aline ROBERT, épouse PALASI, prénommée,

- Madame Florence HARENT, prénommée,

- Monsieur Jacques HARENT, prénommé,
- Monsieur Jean HARENT, prénommé.

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à nommer Madame Marie-Sylvie ROBERT, prénommée, aux fonctions de présidente du conseil d'administration et d'administratrice-déléguée de la société.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire de la société Monsieur Richard GAUTHROT, expert-comptable, demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M.S. Robert, F. Harent, Q. Robert, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: LAC / 2012 / 27989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012075817/260.

(120107320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---

**I. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.212.

En date du 5 décembre 2011, les associés de la Société, TCS II Lu S.à r.l. et TCS II Opportunities Lu S.à r.l. ont transféré une partie des parts sociales qu'ils détenaient à I.V.I. Capital GmbH & Co. KG, c'est-à-dire qu'ils ont transféré au total 140.000 parts sociales à I.V.I. Capital GmbH & Co. KG, une société régie par la loi d'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg sous le numéro 115603, et ayant son siège social à BüroCenter City Sud, Süderstrasse 77-79, 20097 Hamburg, Allemagne. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TCS II Lu S.à r.l.: 2,150,344 parts sociales

TCS II Opportunities Lu S.à r.l.: 509,656 parts sociales

I.V.I. Capital GmbH & Co. KG: 140,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pedro Fernandes das Neves

*Gérant*

Référence de publication: 2012075589/20.

(120107236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

---